Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Arrêtés du 16/07/2019 et 23/01/2020 - R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret 2019-251 du 27 mars 2019 ; Norme NF X46-020 d'août 2017

VOIE NAVIGABLES DE FFRANCE / LOT 2 BASSIN DE LA SEINE BARRAGE D'ANDRESY 27 QUAI DE L'ILE PEYGRAND

Numéro de rapport	**73456-144525 A**
Propriétaire	**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE**
Donneur d'ordre	**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE**
Adresse de l'immeuble	**27 quai DE L'ILE PEYGRAND** **78570 ANDRESY**
Type de bien	**Ecluse**
Date de la commande	**24/10/2023**
La (ou les) date(s) d'exécution du repérage	**25/10/2023**
Date d'émission du rapport de repérage	**27/10/2023**
Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre	

Signataire du rapport

Signature et Visa



apave
Apave Diagnostics
84, rue Charles Michels
93200 SAINT-DENIS
Tél. : 33 (0)1 80 89 45 10
saintdenis@adiag.apave.com
SIRET 4483 336 319 00205

Opérateur de repérage :
SOUDJAY Karim
Apave Diagnostics
Le **27/10/2023**

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Commentaires :

Les locaux sont encore en activité et occupés par du personnel, aucun sondage destructif lourd n'a été réalisé afin de ne pas exposer les occupants à des fibres d'amiante.

Mission de repérage amiante avant réalisation de travaux

SOMMAIRE

SIGNATAIRE DU RAPPORT 1
CONCLUSIONS 1
DESCRIPTION DE LA MISSION 3
OBJET DE LA MISSION : 3
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES : 3
IDENTIFICATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE CONCERNE : 3
IDENTIFICATION DU LABORATOIRE D'ANALYSE : 3
PROGRAMME DE TRAVAUX 3
PROGRAMME DE REPERAGE 4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 6
DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE 6
ÉCARTS, ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS PAR RAPPORT AUX NORMES EN VIGUEUR CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME NF X 46-020 7
ANALYSE DOCUMENTAIRE : 7
RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES 7
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 7
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) : 7
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES 7
RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE 8
ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION 9
ANNEXE : PLANS / CROQUIS 10
ANNEXE : ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGE 12
ANNEXE : PROCES-VERBAUX D'ANALYSE 13
ANNEXE : CERTIFICAT DE COMPETENCE 14
ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE 15

Apave Diagnostics - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 80 89 45 10 Courriel : idf@apave-diagnostics.com Site web : www.apave-diagnostics.com

1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

Le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis, défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.	
Références de l'ordre de mission : **73456-144525**	Référence du donneur d'ordre : **BARAGE D'ANDRESY**

1.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :

Propriétaire de l'immeuble :	**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE**	
Adresse du propriétaire :	**DT BS UTI MARNE - BARRAGE DE LA MARNE - QUAI DE LA GRANDE ILE 77100 MEAUX**	
Représenté par :	**Donneur D'ordre**	
Donneur d'ordre :	**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE**	
Accompagnateur :	**Degas Alexandre**	
Opérateur ayant réalisé le repérage :	**Monsieur SOUDJAY Karim**	
N° de certification de l'opérateur :	**C2022-SE09-032**	Organisme : **WE-CERT**
Nom et adresse de l'entreprise :	**Apave Diagnostics - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 SAINT-DENIS CEDEX**	
N° de Siret :	**48333631900205**	
RCP compagnie n° de police :	**AXA IARD - 10800807204**	

1.3 Identification complète de l'immeuble concerné :

Dénomination :	**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE**	
Adresse complète :	**27 quai DE L'ILE PEYGRAND - 78570 ANDRESY**	
Référence Cadastrale :	**Non communiqué(e)**	
Date du permis de construire : **Non communiquée**		Date de la construction : **Non communiquée**
Bâtiment : **Sans objet**		Etage : **Sans objet**
Escalier : **Sans objet**		Porte : **Sans objet**
Fonction principale du bâtiment : **Ecluse**		N° de lot : **Sans objet**
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :		

1.4 Identification du laboratoire d'analyse :

Laboratoire d'analyse :	**Eurofins Analyse pour le Bâtiment Nord**
Adresse du laboratoire :	**557 route de Noyelles PA du Pommier 62110 HÉNIN-BEAUMONT**
Numéro d'accréditation :	**1-1593**

2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

Description des travaux envisagés, ouvrages et parties d'ouvrage à inspecter :

Rénovation au niveau des cabines de barrage.

3 Programme de repérage

Liste non-exhaustive des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante à repérer, conformément à l'annexe1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	
Plaques ondulés et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)
	Plaques en matériaux bitumineux
	Revêtements anti-condensation sous bac acier
Ardoises, bardeaux bitumineux	Ardoises composites hors fibro ciment
	Ardoises en fibro ciment
	Bardeaux bitumineux (« shingles »)
Éléments associés à la toiture	Conduits de fumée, de cheminée, de ventilation
	Conduits d'eaux pluviales
	Garnissage des joints de dilatation
	Joints de dilatation
	Couvre-joints
	Tresses d'étanchéité à l'air
	Éléments complémentaires de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mîtres, costières, etc.)
	Jonctions bitumineuses
	Solins en fibre ciment
	Colle des solins en fibre ciment
Éléments sous toiture	Pare-vapeur, pare pluie
	Isolants fibreux en sous toiture
	Flocages, enduits projetés
Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés…), écrans de semi-indépendante, pare-vapeur
	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés…)
	Parties planes ou relevés : complexes asphaltés
Fenêtres de toit, lanterneaux, verrières	Mastics (vitriers, bitumineux…)
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes
2 - Parois verticales extérieures et Façades	
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage
	Ardoises composites hors fibro ciment
	Ardoises en fibro ciment
	Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses
	Revêtements intérieurs anti-condensation (hors peintures)
	Peintures des bardages métalliques
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Flocages, enduits projetés
	Carton-amiante
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs
	Revêtements plastiques épais (RPE)
	Peintures sur béton
	Enduits pelliculaires de lissage/débullage
	Colles et joints (faïence, pâte de verre, carrelage), ragréages, primaires d'accrochage, Imperméabilisants
	Éléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire
	Garnissage des joints de dilatation
	Joints de dilatation
	Couvre-joints
	Appuis de fenêtres en fibres-ciment
Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et structure
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes
	Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.)
	Peintures décoratives
Éléments associés aux façades	Conduits de fumées, de cheminée, de ventilation
	Conduits d'eaux (pluviales et usées)
	Éléments ponctuels : chéneaux, rives, corniches
3 - Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons maçonnés	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
	Enduits de ragréage, débullage, lissage
	Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe-feu
	Fourreaux (carton, fibres-ciment…)
Poteaux	Flocages
	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)
	Joints de dilatation, d'assemblage avec poutraison
	Entourages de poteau (carton-amiante, fibres ciment, matériaux sandwich…), coffrages perdus
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
	Flocages
	Plots de colle fixant les cloisons au mur
	Bandes calicot
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre
	Sous couches des tissus muraux
	Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds / têtes de cloisons (notamment IGH et ERP) : tresse, carton, fibres-ciment
Gaines et coffres verticaux	Flocages
	Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés)
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)
	Bandes calicot
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné
	Panneaux (fibres-ciment, …)
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	Joints des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris oculus, et sur serrurerie)
	Panneaux, plaques en fibres-ciment des vantaux, bakélite
	Isolants intérieurs des portes
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles
	Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment
	Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes, …)
	Revêtements bitumineux
	Peintures intumescentes
4 - Plafonds et faux plafonds	
Plafonds	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
	Panneaux collés vissés ou cloués
	Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite)
	Bandes calicot

	Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre
	Sous couches des tissus muraux
	Peintures intumescentes
	Revêtements bitumineux
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes…)
	Résines
	Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage
Poutres et charpentes	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)
	Entourages de poutres (carton-amiante, fibres ciment, matériaux sandwich)
	Peintures intumescentes
	Revêtements bitumineux
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes…)
	Jonctions avec la façade, calfeutrements, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)
Gaines et coffres horizontaux	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)
	Bandes calicot
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné
	Panneaux (fibres-ciment, …)
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
Faux plafonds	Panneaux et plaques
	Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux
	Pare vapeur
	Isolants posés dans le plénum au-dessus du panneau de faux plafond
	Écrans de cantonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)
Suspentes et contrevents	Flocages
	Protections en plâtre
	Peintures intumescentes
5 - Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sols	Dalles de sol
	Nez de marche
	Dalles moquettes avec entre couche noire
	Sous-couches (carton, feutre, …) des revêtements souples
	Colles bitumineuses
	Colles non bitumineuses
	Moquette
	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)
	Peintures de sol
	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage
	Revêtements de sols sportifs
	Joints de dilatation et d'assemblage
	Joints de cantonnement sur faux planchers
	Enduit de cuvelage
	Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment
6 - Conduits et accessoires intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas…)
	Matelas
	Enveloppes (bandes tissées enduites ou non), colles de calorifugeage
	Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides
	Rubans adhésifs
	Mastics
	Conduits en fibres-ciment, manchons
	Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage)
	Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu
Clapets / volets coupe-feu	Clapets (tunnels, lames, joints)
	Volets coupe-feu y compris ossature
	Rebouchages et calfeutrements de clapets et volets coupe-feu
Vide-ordures	Conduits et vidoirs en fibres-ciment
	Joints d'étanchéité des trappes
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	
Portes et cloisons palières	Panneaux dans les portes palières
	Panneaux des cloisons palières
Parois des équipements	Plaques, panneaux décoratifs (habillages cabines, joues des escaliers mécaniques…)
	Calfeutrement entre mur et plancher (joint, bourre)
	Isolants
	Colles
	Joints
Matériels en machinerie	Freins d'ascenseurs
	Éléments de protection contre les arcs électriques intégrés dans des équipements de type contacteurs, sélecteurs, coupe-circuits…
	Tresses
	Joints plats
8 - Équipements divers et accessoires	
Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes	Flocages
	Bourres
	Tresses
	Calorifugeages
	Joints d'étanchéité, joints plats prédécoupés pour brides
	Dispositifs anti-condensation (peintures, films, etc.)
	Tissus, soufflets amortisseurs acoustiques
Convecteurs et radiateurs électriques	Isolants thermiques cartonnés
	Tresses des diffuseurs
Fusibles à broche	Carton, tresse
Canalisations électriques préfabriquées	Isolants
Coffres-forts	Portes et parois
Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses anti vibratiles
Jardinières, bac à sable incendie	Éléments en fibres-ciment
9 - Fondations et soubassements	
Étanchéité des murs enterrés	Enduits bitumineux des ouvrages enterrés
Parois verticales et horizontales enterrées	Joints de fractionnement, de rupture, de dilatation
Conduits et fourreaux	Fourreaux en fibres-ciment dans maçonnerie
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	
Conduits, Siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibres-ciment
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes
Espaces sportifs	Revêtements de sols
Aménagements extérieurs	Éléments en fibres-ciment (jardinières, bordures…)

4 Conditions de réalisation du repérage

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le programme de repérage.
Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.
Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non-présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :
Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.
Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération.
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.
L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.
Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.

Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante et dossier amiante – Partie privative qui doivent être mis à jour et transmis aux entreprises pour établir leur évaluation du risque.
Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.
Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

Avertissements :
Le repérage est réalisé conformément à la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des prélèvements et des sondages au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage. Compte tenu de l'hétérogénéité de certains matériaux et de leur mise en œuvre parfois aléatoire (par exemple les enduits), il est possible que certains éléments n'aient pu être identifiés avant le début des travaux. En cas de doute, des investigations approfondies devront être engagées.
Afin de faciliter la localisation de certains matériaux ou produits, l'opérateur peut indiquer des zones selon la convention suivante : « A » désigne la zone de l'accès au local. Les autres zones sont nommées « B », « C », « D », … dans le sens des aiguilles d'une montre.

Moyens mis à disposition : **Néant**

4.1 Dates et Nature des visites sur site

Date	Objet
25/10/2023	1ère visite avant travaux

4.2 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020

Sans objet

4.3 Analyse Documentaire :

Auteur/Société	Titre	Date	Objet
VNF	Programme de travaux	25/10/2023	**Voir descriptif travaux**

4.4 Rapports précédemment réalisés

Néant

5 Résultats détaillés du repérage

5.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

➢ **Liste des locaux / Parties d'immeuble visités**

Parties d'immeuble concernées où Locaux à investiguer	Etage
Cabine de barrage	Extérieur

➢ **Liste des locaux / Parties d'immeuble non visités :**

Néant

➢ **Liste des éléments non inspectés :**

Néant

5.2 Liste des matériaux et produits repérés

Local / Partie d'immeuble	Etage	Composant de la construction	Partie de composant	Critères de décision	Réf. ZPSO	Présence d'amiante (*oui/non*)
Cabine de barrage	Extérieur	Poteau - Soubassement	Joint tresse	Résultat d'analyse (P001)	Z001	**Non**

Commentaires :

Les locaux sont encore en activité et occupés par du personnel, aucun sondage destructif lourd n'a été réalisé afin de ne pas exposer les occupants à des fibres d'amiante.

5.3 Rappel des obligations du propriétaire concerné par la mission de repérage

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.
En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.
En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.
En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Apave Diagnostics - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 80 89 45 10 Courriel : idf@apave-diagnostics.com Site web : www.apave-diagnostics.com

ANNEXE : Fiches d'identification et de cotation

PRELEVEMENT : P001		
Emplacement : 		
Nom du client VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE	**Numéro de dossier** 73456-144525 27 quai DE L'ILE PEYGRAND 78570 78	**Pièce ou local – Composant** Extérieur - Cabine de barrage - Poteau - Toutes zones
Nom de l'opérateur SOUDJAY Karim	**Date de prélèvement** 25/10/2023	**Partie de composant** Joint tresse
Résultat amiante : Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	**Planche de croquis n° :**	
Joint tresse		

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	Matériau se mi-dur (bleu) ; matériau se mi-dur (fibreux) (beige) + (noir)	0	Fibres d'amiante non détectées

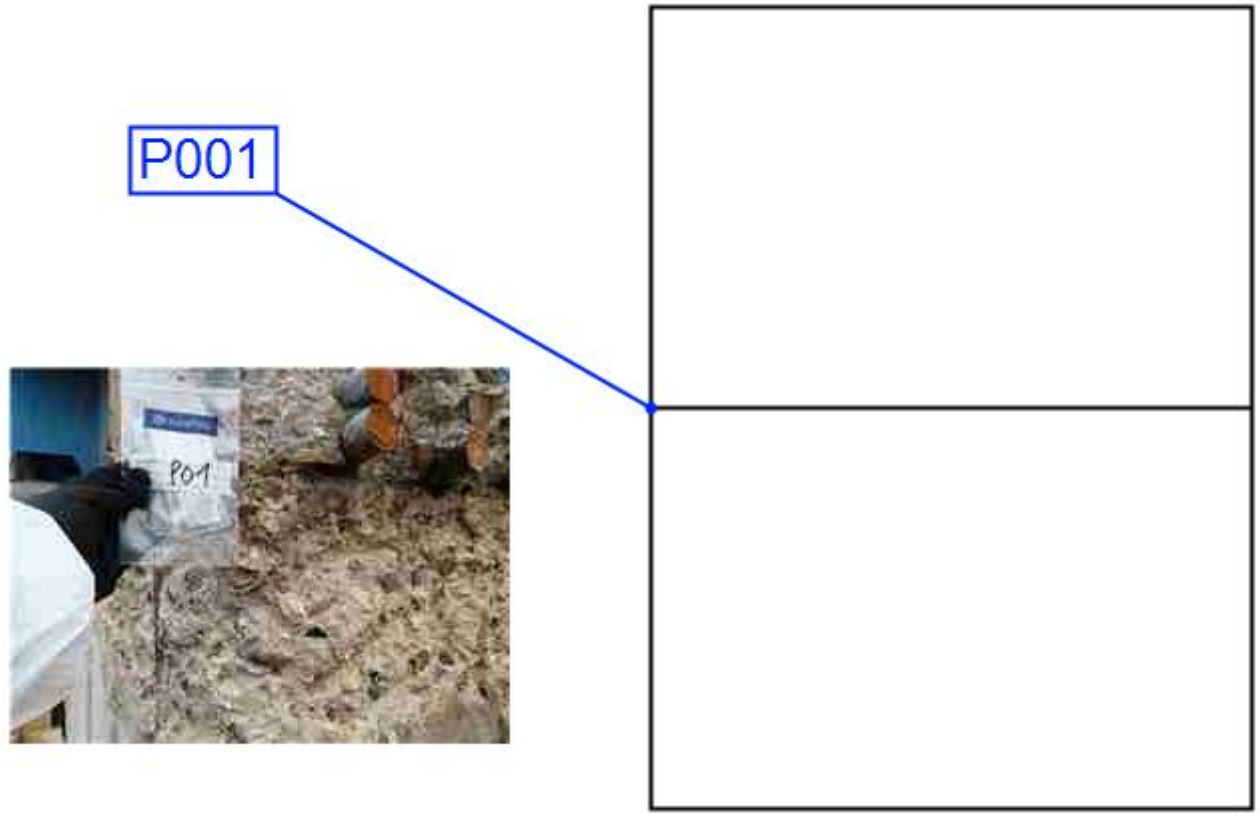
Apave Diagnostics - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 80 89 45 10 Courriel : idf@apave-diagnostics.com Site web : www.apave-diagnostics.com

ANNEXE : Plans / Croquis

Apave Diagnostics - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 80 89 45 10 Courriel : idf@apave-diagnostics.com Site web : www.apave-diagnostics.com

Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Titre : Cabine	N° planche : 1/1	N° dossier : 73456-144525	Type : Croquis
Client : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE	Version : 0	Adresse : 27 quai DE L'ILE PEYGRAND 78570 ANDRESY	
Intervenant : SOUDJAY Karim	Date : 27/10/2023		
Origine du plan : Cabinet de diagnostics			
Commentaire :		Localisation : ANDRESY	Lieu / Zone : Cabine du barrage d'Andrésy



ANNEXE : Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrage

Z001 : Poteau Soubassement Joint tresse (continue : NON)

Local / partie d'immeuble	Etage	Composant de la construction	Partie de composant	Réf. prélèvement.	Présence d'amiante
Cabine de barrage	Extérieur	Poteau - Soubassement	Joint tresse	P001	Non

Apave Diagnostics - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 80 89 45 10 Courriel : idf@apave-diagnostics.com Site web : www.apave-diagnostics.com

ANNEXE : Procès-verbaux d'analyse

PV_00720231001170732

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

APAVE DIAGNOSTICS
Monsieur Karim SOUDJAY
Bât IRIS, 84 rue Charles Michels
93284 SAINT DENIS CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-HB-123495-01 — Date d'émission de rapport : 27/10/2023 7:18 — Page1/1
Dossier N° : 23N039673 — Date de réception : 26/10/2023 — Date d'analyse : 26/10/2023
Référence dossier Client:
73456-144525 A - 27 QUAI DE L'ILE PEYGRAND 78570 ANDRESY - VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001-Extérieur - Cabine de barrage - Toutes zones - Poteau - Joint tresse	Matériau semi-dur (bleu) ; matériau semi-dur (fibreux) (beige) + (noir)	MET * / Y8JB	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.



Anne-Ambroisine Violante-Cha
Cheffe de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1593
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXE : Certificat de compétence

Numéro d'accréditation
4-0634
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

WE-CERT
CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 02»
REV 01

Décerné à : **SOUDJAY Karim** Sous le numéro : **C2022-SE09-032**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE **(SANS MENTION)**	X
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE **(MENTION)**	X
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 28/10/2022 Au 27/10/2029
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 28/10/2022 Au 27/10/2029
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 28/10/2022 Au 27/10/2029
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS **(SANS MENTION)**	Du 28/10/2022 Au 27/10/2029
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS **(MENTION)**	Du 28/10/2022 Au 27/10/2029
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 28/10/2022 Au 27/10/2029
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 07/09/2023
Par WE-CERT
Président

WE-CERT "Qualit'compétences" - 13 rue de Saintignon, 57 100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-competences.com;
SAS au capital de 7500 Euros – RCS de Thionville – Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 88851995600021

ANNEXE : Attestation d'assurance

Votre Assurance
▸ **RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE**

APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE FR

COURTIER
VERLINGUE
9 QUAI DE ROTTERDAM BP 156
68313 ILLZACH CEDEX
Tél : 03 89 61 64 64
Fax : 08 20 20 26 32
Portefeuille : 0201050284

Vos références :
Contrat n° 10800807204
Client n° 0416806720

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

agissant tant pour son compte que pour celui de APAVE DEVELOPPEMENT et sa filiale APAVE Diagnostics

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° 10800807204, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées
Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maitrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- **inspection et vérification des installations techniques, équipements et process**
- **bâtiment et génie civil**
- **essais, mesures et métrologie**
- **laboratoires d' analyses (non médicales)**
- **conseils**
- **formation**
- **certification, contrôle, qualification et homologation**

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :
- **des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.3 du Code de la construction et de l'habitation**
- **des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)**
- **des activités de classification et certification de navires et unités offshore.**

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

Contrat : 10800807204

TABLEAU DE GARANTIES

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus ***Sans pouvoir excéder pour :***	**5 000 000 € par année d'assurance**
a) les dommages immatériels non consécutifs	**5 000 000 € par année d'assurance**
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	**2 500 000 € par année d'assurance**
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada ***sous-limités :*** **c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA**	**5 000 000 € par année d'assurance** **1 000 000 € par année d'assurance**
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	**2 500 000 € par année d'assurance ***

***Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le 9 Décembre 2022
Pour la société :



AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/2

Fin du rapport